

OUTILS D'OBSERVATION STATISTIQUE DU TOURISME

Mesures prises ou envisagées pour améliorer la fiabilité des outils statistiques

Les statistiques du tourisme proviennent essentiellement du système d'observation économique de la direction du Tourisme. Ajoutons, élaboré par la Banque de France, direction de la Balance des paiements, la ligne « voyages » de la balance des paiements.

LES ENQUÊTES DE FRÉQUENTATION

Les enquêtes de fréquentation (hôtellerie de tourisme et hôtellerie de plein air), réalisées mensuellement par l'Insee pour la direction du Tourisme permettent de mesurer la fréquentation par région, catégorie d'établissement et nationalité des clients. Des conventions conclues par les régions ont permis d'en faire les enquêtes de référence pour toutes les régions de France métropolitaine. Les délais tenus par l'Insee sont remarquables puisque la direction du Tourisme dispose des résultats provisoires pour toutes les régions au 16 du mois (le 16 septembre pour la fréquentation du mois d'août). La formulation du questionnaire mise en oeuvre en 1999, et poursuivie depuis, permet d'analyser la fréquentation au jour le jour.

Dans le cadre du programme statistique à moyen terme 2004-2008 de la direction du Tourisme, présenté à la dernière formation Transports-Tourisme du CNIS en date du 19 mai 2005, il est prévu, en concertation avec l'Insee, d'étendre ces enquêtes à d'autres formes d'hébergements selon des modalités d'enquête adaptées aux différents modes d'hébergement. À terme, tous les hébergements marchands seraient couverts par une enquête de fréquentation.

L'ENQUÊTE SUIVI DE LA DEMANDE TOURISTIQUE DES FRANÇAIS

L'enquête Suivi de la Demande touristique des Français (SDT), réalisée mensuellement par un prestataire privé, TNS Sofres, sur un panel de 20 000 personnes permet de connaître les déplacements et les séjours touristiques des Français. Après le doublement de la taille de l'échantillon (réalisé en 1999) la direction du Tourisme a procédé en 2000 et 2001 avec la SOFRES à un examen très approfondi de cette enquête. Cet examen a conduit à valider le dispositif en place tout en apportant quelques correctifs aux résultats produits.

L'enquête initiale ne portait que sur les « touristes », c'est-à-dire, selon les concepts internationaux, les voyageurs passant au moins une nuit hors de leur environnement habituel. Compte tenu de l'évolution des comportements qui conduit de plus en plus de voyageurs à faire des voyages aller-retour dans la journée en profitant notamment des gains de temps de parcours offerts par l'avion ou du TGV, la direction du tourisme a fait procéder dès 2001 à un test d'enquête sur les déplacements sans nuitée.

Depuis le mois d'avril 2002, la direction du Tourisme, en partenariat avec le Service économique et statistique de la DAEI, et la SNCF, partenaire de l'opération depuis 2004, met en oeuvre un volet complémentaire portant sur les déplacements à la journée.

De même le volet « dépenses des Français en France et dans les DOM » qui avait été introduit dans les enquêtes de 1999 et 2000, a été reconduit et les résultats permettront de mettre à jour les matrices de dépenses utilisées dans les Comptes satellites du tourisme.

Enfin, le volet « dépenses des Français à l'étranger et dans les TOM » a été introduit dans l'enquête à la demande de la Banque de France. Il permet à la direction de la Balance des paiements d'élaborer le poste dépenses de la ligne voyage de la balance des paiements.

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES VISITEURS ÉTRANGERS

L'enquête aux frontières, abandonnée pour une autre forme d'enquête, permettait de connaître les touristes étrangers ayant effectué un séjour en France. Les voyageurs interrogés au moment de quitter le territoire français, répondaient aux questions posées sur leurs voyages, leurs séjours et leurs dépenses en France. Cette enquête par échantillonnage était menée sur les lieux de sortie du territoire pour tous les moyens de transport (air, mer, fer, route).

La dernière enquête date de 1996 et ses résultats sont réévalués tous les ans par une modélisation basée en particulier sur le poste « voyage » de la balance des paiements.

Une enquête a eu lieu de novembre 2000 à décembre 2001. Mais les conditions de collecte sur la route ont été rendues très difficiles en raison de la suppression de fait des postes-frontières et d'une restriction de la participation des forces de l'ordre aux opérations d'enquête.

À partir de janvier 2004 un nouveau dispositif d'enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE) a été mis en place. Il innove en particulier sur la route, la collecte devant s'effectuer non plus aux points frontières mais sur les aires de service des autoroutes. Cette opération en continu portera également sur les dépenses des étrangers, élément essentiel pour établir la balance des paiements.

LA LIGNE « VOYAGE » DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Ce poste est élaboré par la Banque de France sur la base de données comptables portant sur les échanges monétaires induits par les voyageurs. Le bilan des recettes du tourisme est établi sur cette base. Pour l'année 2004, selon les chiffres établis par la Banque de France pour les Comptes de la nation (en base 2000) les recettes apportées par les touristes étrangers se montent à 32,83 milliards d'euros et les dépenses effectuées par les Français voyageant à l'étranger se montent à 23 milliards d'euros, dégageant ainsi un excédent pour la France d'environ 9,8 milliards d'euros, contre 11,6 milliards d'euros en 2003.

Le Minéfi et la Banque de France, dans le rapport annuel publié conjointement « La balance des paiements et la position extérieure de la France » 2004, ont révisé à la hausse en juillet 2005 les dépenses de la ligne Voyages, celles-ci passant de 22,5 milliards à 23,0 milliards d'euros, réduisant mécaniquement le solde à 9,8 milliards.

Compte tenu du calendrier, cet ajustement n'a pu être pris en compte par l'Insee dans la version provisoire des Comptes nationaux 2004, permettant de comparer les secteurs économiques entre eux. Ces comptes ont en effet été élaborés précédemment à la révision.

Ces comptes, primordiaux pour la connaissance de l'importance forte et fortement croissante du tourisme pour l'équilibre de l'économie française, ne peuvent plus être établis tels quels par la Banque de France depuis la mise en circulation de l'euro. Pour établir néanmoins la ligne « voyages » de la balance des paiements, la Banque de France s'appuie sur deux enquêtes décrites plus haut : l'enquête EVE pour les dépenses des touristes étrangers en France (recettes de la ligne voyages), le Suivi de la Demande touristique (SDT) pour les dépenses des Français à l'étranger. Il est cependant certain que, dans le domaine financier, une enquête ne peut pas permettre d'obtenir une qualité d'information équivalente à celle découlant d'un exercice comptable établi à partir des échanges de devises entre Banques centrales.